



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

Date de convocation du Conseil : 15 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 avril 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : Mme Martine PENARD

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, M. ABRIAL, Conseillers.

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme PENARD), M. MANSERI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à M. AMOROS), Mme DELEUZE (procuration à M. MERCADER), M. BONET, M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON),

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Organisation de la Grande Braderie Municipale 2024

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement de la Grande Braderie, joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 11 mars 2024,

CONSIDERANT que l'édition 2023 de la Grande Braderie a été un succès, la Ville de Décines-Charpieu souhaite renouveler cette manifestation, très appréciée du public, le 16 juin 2024 au Parc Raymond Troussier,

CONSIDERANT que cette journée est envisagée comme un moment clé dans la vie de la Commune,

CONSIDERANT que la Commune souhaite ouvrir les stands aux habitants, aux associations ainsi qu'aux commerçants locaux,

CONSIDERANT d'une part que la Commune souhaite proposer une mise à disposition gracieuse des stands au bénéfice des associations, celles-ci n'ayant pas, par définition, un but lucratif,

CONSIDERANT d'autre part que les habitants et les commerçants pourront accéder à un emplacement au tarif suivant : 10 euros les 2 mètres linéaires, puis 5 euros par mètre linéaire supplémentaire,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** l'organisation de la Grande Braderie de la Ville de Décines-Charpieu le dimanche 16 juin 2024,
- **VALIDER** la tarification des places,
- **VALIDER** le Règlement général de la Grande Braderie joint en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

| | |
|-------------------|--|
| POUR | 29 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI (par procuration), Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, M. ABRIAL, Mme JAMBON |
| CONTRE | |
| ABSTENTION | 4 - Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA |

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.